

**DÉLIBÉRATION**  
**De la Commune de MENNEVAL**  
**27300**

000

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 09  
Nombres de votants : 09

Date de convocation : 01 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise CANU, Maire.

Etaient présents : MMES GUIMARD, CACHELEUX, GIRAUD, LESIEUR. MM. JEHANNE, CHAUVIÈRE, JEAN, RAPATOUT

Etaient absents/ excusés : MMES DUBUS, LOISEAU, MARQUER. M. CANU.

**Délibération n° 2025-18 : PARTICIPATION AU CENTRE DE LOISIRS ET SÉJOURS  
POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après débats et délibérés, **DÉCIDE**

**1** De reconduire une aide à chaque famille qui en fera la demande, suivant le quotient familial déterminé ci-dessous :

<i>Quotient</i>	<i>Par jour et par enfant</i>
	<b>2025</b>
<b>de 0 € à 253 €</b>	8.50 €
<b>de 253 € à 513 €</b>	8.50 €
<b>de 513 € à 787 €</b>	7.50 €
<b>de 787 € à 1 033 €</b>	7.50 €
<b>de 1 033 € à 1 497 €</b>	7.50 €
<b>de 1 497 € à 2 079 €</b>	6.50 €
<b>à plus de 2 079 €</b>	6.50 €

**ACCEPTÉ** pour les enfants de la commune, une participation par an et par enfant aux séjours pour l'année 2025, qui se décompose de la façon suivante :

⇒ 120 € pour revenu fiscal jusqu'à 28 000 €, 100 € entre 28 000 € et 35 500 € et 70 € au-delà de 35 500 €

**2** Que les tarifs seront applicables à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2025**.

**3** Avec un minimum de 10 % du montant du séjour doit rester à la charge de la famille.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 027-212703987-20250410-2025\_18-DE

SLO

**4 Les habitants de la commune de Menneval payant l'IFI bénéficieront d'une participation de la différence entre le tarif des extérieurs et le tarif de Bernay pour la période des vacances d'été.**

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
09	0	09	0	09	0	09

Fait et délibéré le 10 avril 2025

Mme le maire



Françoise CANU